



Le 16 décembre 2016

Monsieur Pierre-Yves Daoust
Atlantic Veterinary College / University of Prince Edward Island
550 University Avenue
Charlottetown (Prince Edward Island) C1A 4P3

**Objet : Demande de permission pour prélèvement scientifique sur l'Île-Brion
dans le cadre d'une étude sur la présence d'agents infectieux et de
contaminants dans la population de phoque gris**

Monsieur,

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a analysé le projet d'*Étude scientifique sur la présence d'agents infectieux et de contaminants dans la population de phoque gris et élaboration d'un protocole d'inspection visuelle en vue de la récolte de cette espèce*, que vous avez déposé à la Direction des aires protégées le 16 novembre 2016.

J'ai le regret de vous informer que le Ministère n'autorisera pas l'accès à la réserve écologique de l'Île-Brion, car il implique un prélèvement de phoques gris qui contreviendrait à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui régit ce statut d'aire protégée. De fait, dans une réserve écologique, le plus haut niveau de protection légale au Québec, toute activité y est interdite, sauf pour des fins d'inspection ou, encore, en vertu d'une activité liée à la poursuite des fins d'une réserve écologique ou à la gestion de celle-ci.

Bien que nous reconnaissons le bien-fondé de votre étude dans un contexte de santé publique, le Ministère ne peut légalement l'autoriser dans la réserve écologique de l'Île-Brion, statut qu'il entend maintenir afin de garantir la protection d'écosystèmes représentatifs de l'archipel madelinien et exceptionnels à l'échelle du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre adjoint
au développement durable et
à la qualité de l'environnement,

Patrick Beauchesne

c. c. M. Jules Boulanger, Direction régionale du Centre de contrôle environnemental du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (MDDELCC)
M. Jean-Marie Dionne, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (MDDELCC)
M. Aziz Niang, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation